

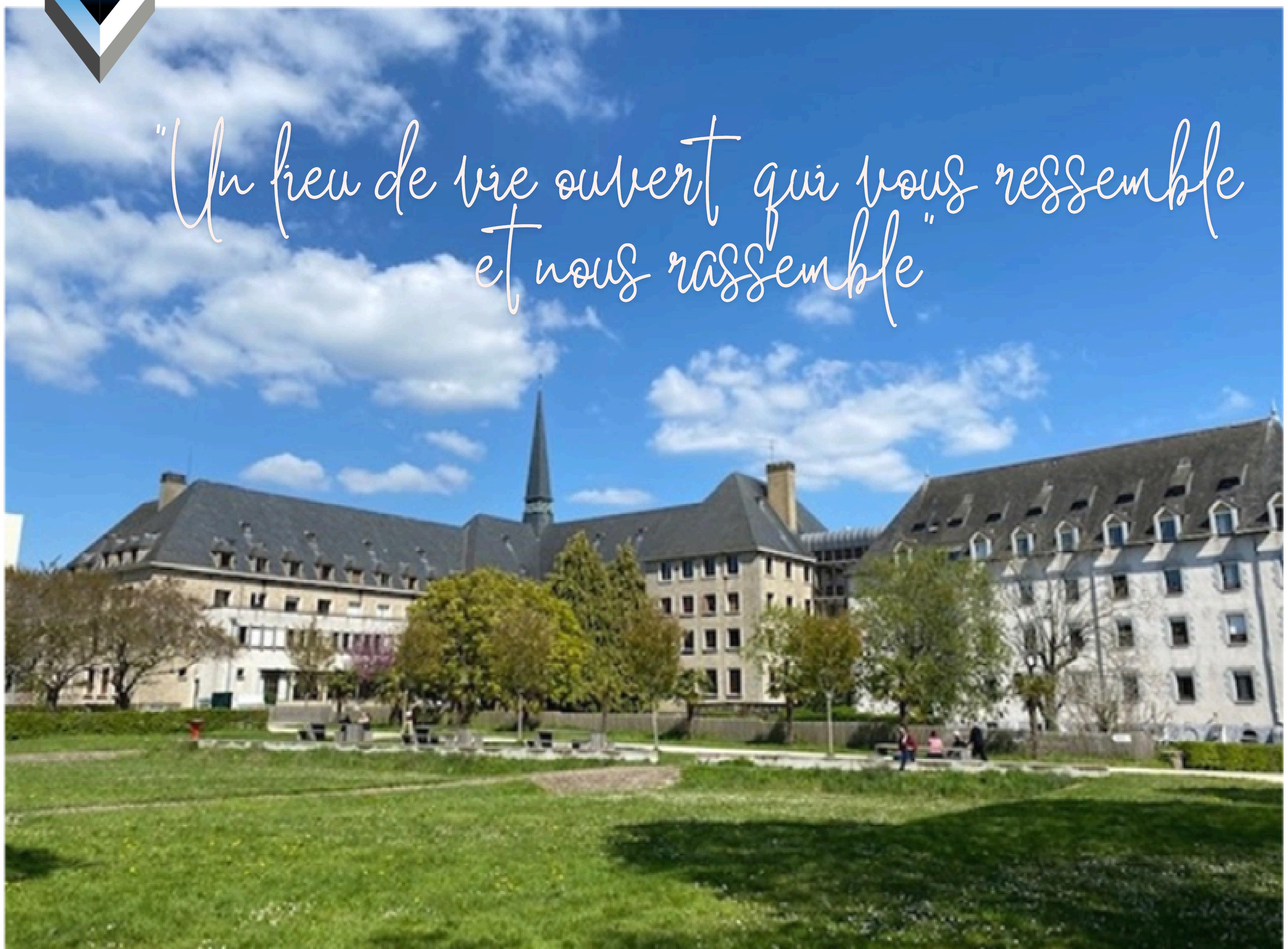
Livret d'accueil



Saint-Cyr

Maison

*"Un lieu de vie ouvert qui vous ressemble
et nous rassemble"*



**Maison Saint-Cyr - EHPAD -
59 rue Papu - 35000 RENNES**



accueil@maisonsaintcyr.fr



www.maisonsaintcyr.fr



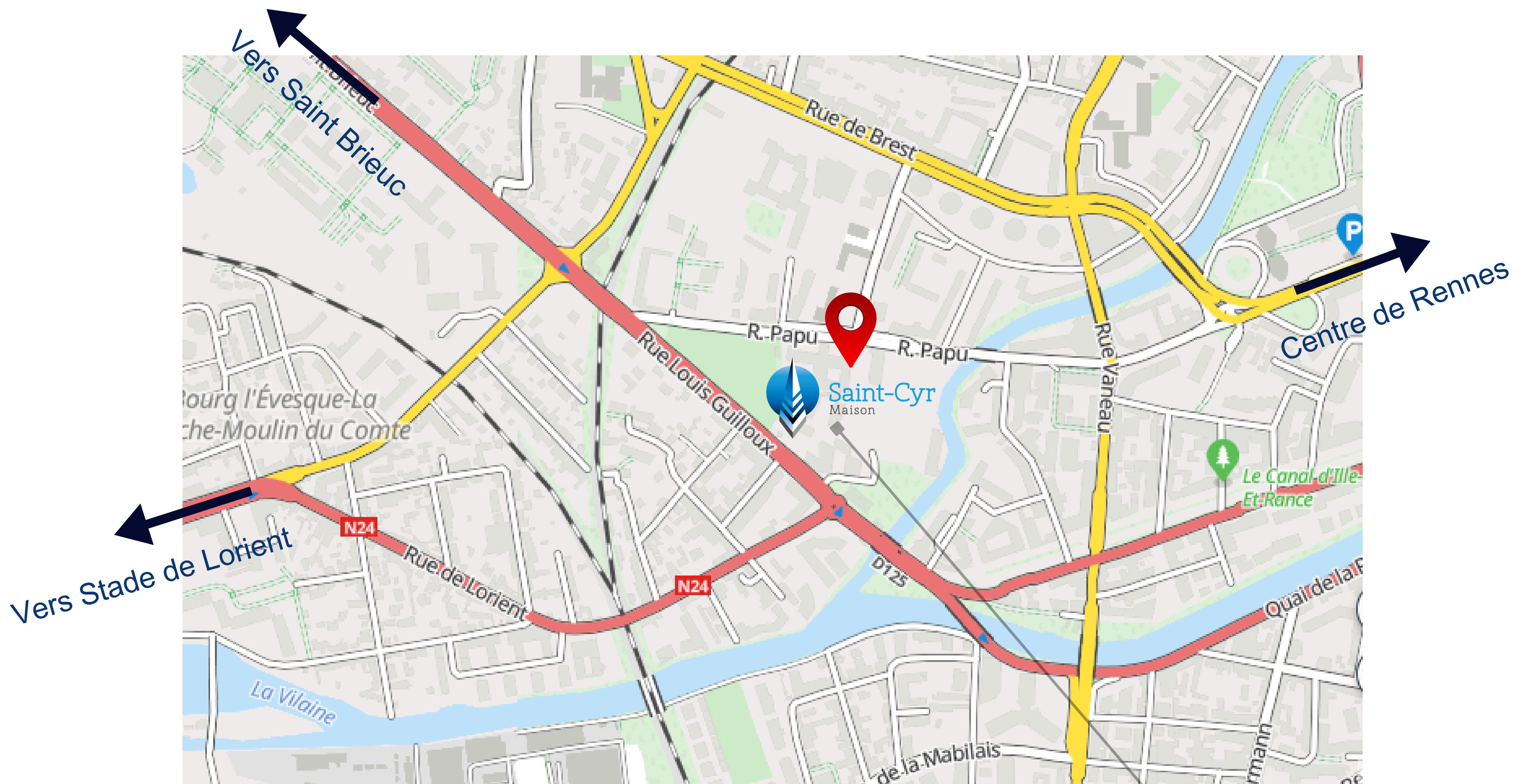
02.99.59.48.80

SOMMAIRE

• <u>La Maison Saint Cyr</u>	1
1.1 La Localisation	
1.2 L'Histoire de Saint-Cyr	
1.3 L'Association Saint-Cyr	
1.4 Les Objectifs	
1.5 Les Prestations de la Maison Saint-Cyr	
• <u>L'Hébergement</u>	4
2.1 Le Logement	
2.2 La Télévision et le Téléphone	
2.3 Le Courrier	
2.4 Le Linge	
2.5 Les Animaux Domestiques	
2.6 La Restauration	
2.7 Le Salon de Coiffure / Pédicure	
2.8 Le Culte	
2.9 Les Dépôts de Valeurs	
• <u>Les Activités, Loisirs et Animations</u>	7
3.1 La Gazette	
3.2 L'Animation	
3.3 Familéo	
3.4 Les Sorties et les Visites	
• <u>L'Accompagnement Quotidien</u>	8
• <u>La Vie Citoyenne</u>	9
5.1 Le Conseil de la Vie Sociale	
5.2 L'Association TI MAD	
• <u>Les Modalités d'Admission</u>	10
6.1 Le Dossier d'Admission	
6.2 Les Assurances	
• <u>Les Tarifs</u>	11
7.1 Le Financement de l'Etablissement	
• <u>Les Aides</u>	12
8.1 L'Aide au Logement	
8.2 L'Aide Sociale	
8.3 L'APA	
• <u>Les Droits et Devoirs de Chacun</u>	13
9.1 La Loi Relative à l'Information aux Fichiers et aux libertés	
9.2 Les Médiateurs	

1. LA MAISON SAINT-CYR

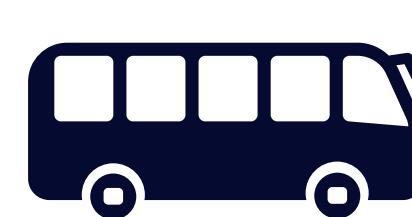
1.1 LA LOCALISATION



Située dans le quartier nord-ouest de la ville de Rennes, la Maison Saint-Cyr bénéficie d'une implantation privilégiée dans un quartier calme.

Son accès à proximité du cœur de la ville permet d'entreprendre de nombreuses balades (Parc du domaine Saint-Cyr, vieux Rennes, canal de la Vilaine...) ainsi que de nombreuses autres activités culturelles.

 > Sortie n°10 => Porte de Lorient

 > Lignes 4 et 53, arrêts Marboeuf ou Guilloux et Lignes 11 / 54 / 55 / 56 arrêt Guilloux Lorient

 > Station vélos rue de Brest

 > Ligne A Station Pontchaillou puis 20 minutes de marche
> Ligne B Station Mabilais puis 15 minutes de marche



1.2 L'HISTOIRE DE SAINT-CYR

Le Monastère Saint-Cœur a été fondé au IXe siècle sur la colline par les moines de Saint Benoît puis repris par les sœurs Bénédictines en 1633.

Depuis 1808, ce sont les sœurs de la communauté Notre Dame de Charité qui ont assuré la continuité et la gestion du domaine. Un long parcours religieux, mais aussi l'accueil de personnes en difficulté jalonne son histoire.

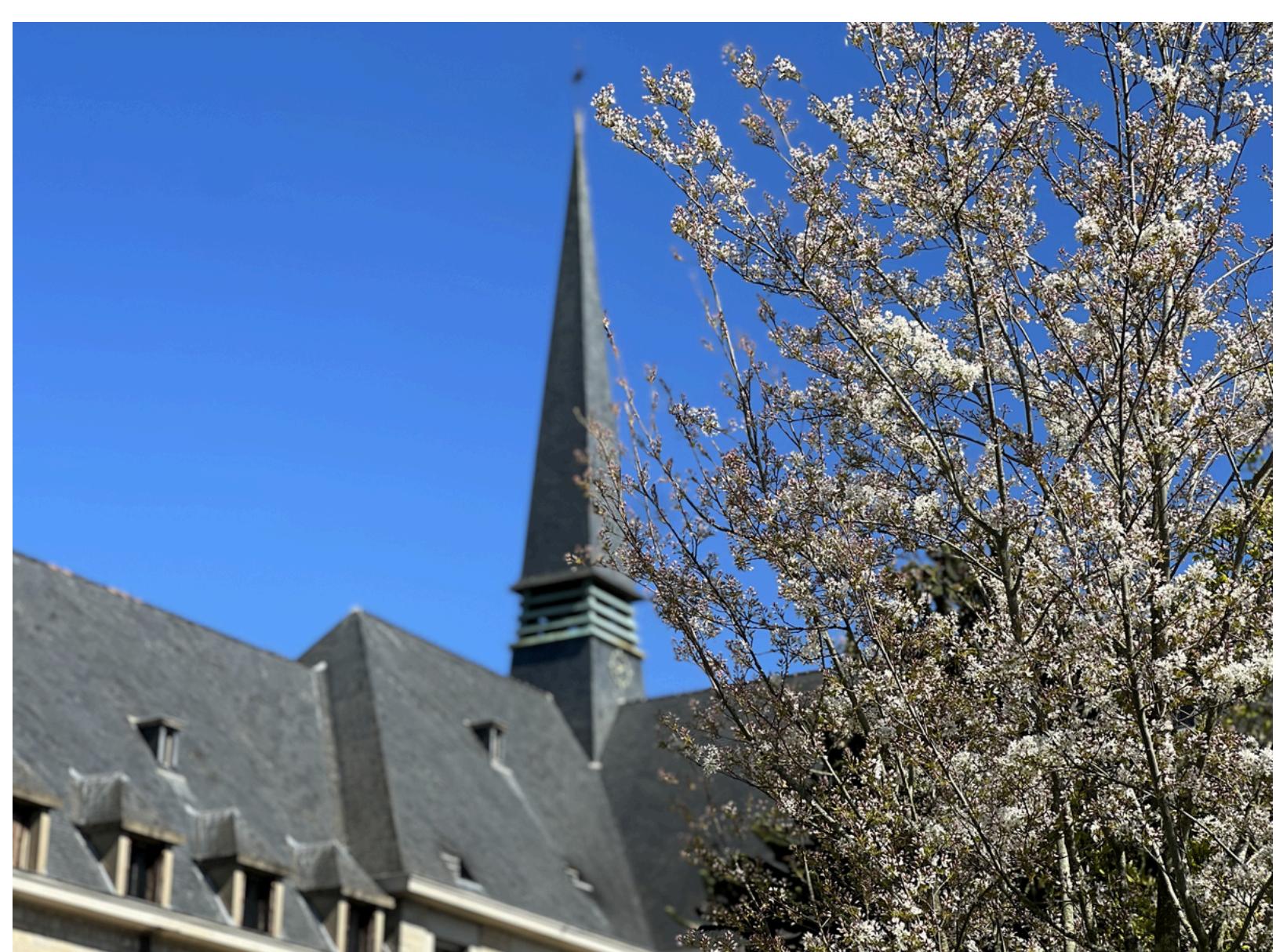
En 1979, une maison de retraite fut ouverte aux Petites Sœurs de l'Assomption, puis à l'ensemble des habitants de Rennes et des environs en 1981.

En 1986, le domaine Saint-Cyr a été vendu à la ville de Rennes.

Le domaine Saint Cyr comprend aujourd'hui un ensemble de réalisations :

L'EHPAD Maison Saint Cyr avec une capacité de 142 chambres, la résidence Léon Grimault gérée par le CCAS de Rennes, le théâtre de la Paillette, des logements étudiants, un immeuble H.L.M., l'Abri. (centre d'accueil d'urgence) et un grand parc de 5 hectares.

Cette même année, la ville de Rennes a confié la gestion et la responsabilité du fonctionnement de la Maison Saint-Cyr à une association loi 1901 à but non lucratif.





1.3 L'ASSOCIATION SAINT-CYR

La Maison Saint-Cyr est gérée par l'Association Saint-Cyr dont le siège est à la même adresse que l'établissement.

Les administrateurs de l'association sont des personnes bénévoles, issues de la société civile et de divers horizons professionnels.

Les membres sont : la ville de Rennes, le département d'Ille et Vilaine, la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), le Centre Hospitalier Universitaire Pontchaillou de Rennes, la Mutualité d'Ille et Vilaine, la Congrégation Notre Dame de Charité, et le Centre Communal d'Action Sociale de Rennes.

L'Association Saint-Cyr, gestionnaire de l'établissement, a élaboré un projet associatif en lien avec les objectifs fixés par les autorités (l' Agence Régionale de Santé Bretagne et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine).

1.4 LES OBJECTIFS



La création d'un lieu de vie :

- Dans un climat de confiance mutuelle
- Et dans une ambiance chaleureuse



Le maintien des liens :

- Entre les résidents, leurs familles et leurs amis
- En respectant l'histoire et les habitudes de chacun



La satisfaction des résidents :

- Par une écoute attentive lors de réunion ou réunions, résidents, personnels, familles et bénévoles participent à l'organisation de la vie de la maison



L'apport de soins et d'une aide de confort :

- Pour favoriser l'indépendance des personnes



L'information et l'accompagnement des proches

1.5 PRESTATIONS DE LA MAISON SAINT-CYR

La Maison Saint Cyr propose plusieurs types d'hébergements :

• Hébergement permanent :

La Maison Saint-Cyr comprend 130 chambres permanentes.

• PASA : Pôle d'Activité et de Soins Adaptés de 14 places qui accueille à la journée des personnes présentant des troubles neurocognitifs avec troubles du comportement avérés.

• Hébergement temporaire :

La Maison Saint-Cyr propose 12 lits d'hébergement temporaire.

L'hébergement temporaire s'adresse aux personnes qui vivent à domicile et qui souhaitent faire un séjour de quelques semaines pour :

- Rompre l'isolement
- Répit et/ou absence de l'aide
- Sortie d'hospitalisation en attente de retour à domicile
- Découverte de l'EHPAD

• Accueil de jour :

Il accueille principalement des personnes qui ont des troubles neurocognitifs. Avec un agrément de 10 places.

La Maison Saint-Cyr propose une prestation à la journée pour répondre aux besoins des familles qui ne peuvent pas s'occuper momentanément de la personne en raison de contraintes diverses, ou qui veulent poursuivre des activités de façon indépendante.

• Plateforme de répit :

La plateforme de répit, est un dispositif qui propose des solutions de répit et de soutien aux résidents sous la responsabilité de la psychologue, qui donne accès vers différentes initiatives de répit pour les personnes atteintes de troubles neurocognitifs, et leurs proches.

1.5 PRESTATIONS DE LA MAISON SAINT-CYR

La Maison Saint Cyr propose plusieurs types d'hébergements :

Hébergement permanent :

La Maison Saint-Cyr comprend 130 chambres permanentes.

PASA : Pôle d'Activité et de Soins Adaptés de 14 places qui accueille à la journée des personnes présentant des troubles neurocognitifs avec troubles du comportement avérés.

Hébergement temporaire :

La Maison Saint-Cyr propose 12 lits d'hébergement temporaire.

L'hébergement temporaire s'adresse aux personnes qui vivent à domicile et qui souhaitent faire un séjour de quelques semaines pour : Rompre l'isolement, Répit et/ou absence de l'aïdant, Sortie d'hospitalisation en attente de retour à domicile, Découverte de l'EHPAD

Accueil de jour :

Il accueille principalement des personnes qui ont des troubles neurocognitifs. Avec un agrément de 10 places.

La Maison Saint-Cyr propose une prestation à la journée pour répondre aux besoins des familles qui ne peuvent pas s'occuper momentanément de la personne en raison de contraintes diverses, ou qui veulent poursuivre des activités de façon indépendante.

Plateforme de répit :

La plateforme de répit, est un dispositif qui propose des solutions de répit et de soutien aux résidents sous la responsabilité de la psychologue, qui donne accès vers différentes initiatives de répit pour les personnes atteintes de troubles neurocognitifs, et leurs proches.

2. L'HÉBERGEMENT

2.1 LE LOGEMENT

La Maison Saint-Cyr dispose de chambres individuelles répondant d'une superficie entre 16 et 20m², comprenant une salle d'eau indépendante – accessible aux personnes à mobilité réduite – avec lavabo, douche, WC et bouton d'appel soignant.

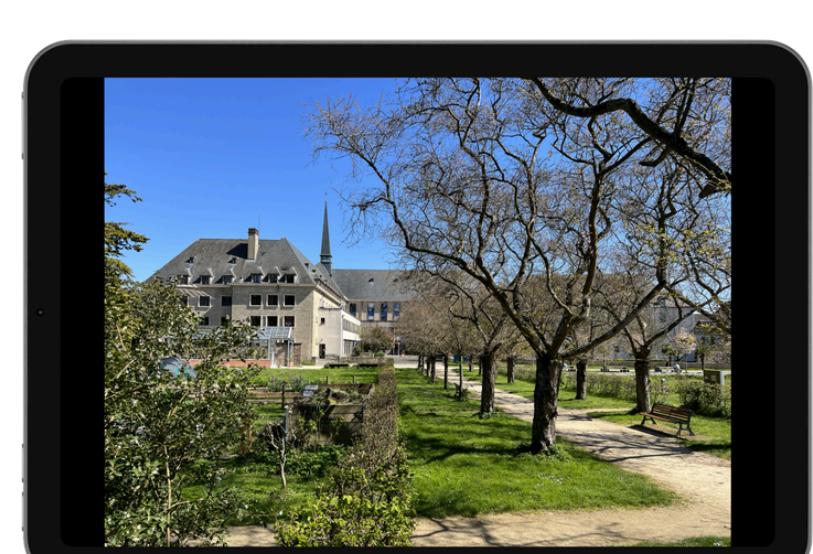
Dans le cadre de l'hébergement temporaire, le logement est meublé avec du mobilier de l'établissement : lit médicalisé, chevet, fauteuil de repos, table, chaise, télévision et téléphone.

En hébergement permanent, le résident a la possibilité d'aménager son logement avec son propre mobilier et de le décorer avec ses objets personnels suivant ses goûts, dans la limite de la surface et de l'accessibilité du logement (seul le lit médicalisé est fourni).

Chacun est encouragé à aménager son environnement afin de s'y sentir chez soi.

L'introduction d'objets et d'appareils électriques devra répondre aux normes en vigueur en termes de sécurité.

2.2 LA TÉLÉVISION ET LE TÉLÉPHONE



Les chambres sont équipées d'une prise d'antenne télévision et d'une prise téléphonique. Des lignes sont ouvertes par la Maison Saint Cyr et facturés en plus. Le wifi est à disposition (code à demander à l'animation et/ou à l'accueil).



2.3 LE COURRIER

Le courrier est distribué aux résidents tous les jours sauf le week-end et les jours fériés. Une boîte aux lettres est mise à disposition dans le hall d'entrée avec une levée tous les jours ouvrables pour le courrier à envoyer.

2.4 LE LINGE



L'ensemble du linge est entretenu par l'établissement. Le linge plat (draps, éponges...) est fourni par la Maison Saint-Cyr. Il est recommandé aux résidents de disposer de linge personnel en quantité suffisante. Il est préférable que l'entretien du linge délicat ou en laine soit assuré par les proches. Le linge est marqué par la Maison Saint-Cyr

2.5 ANIMAUX DOMESTIQUES

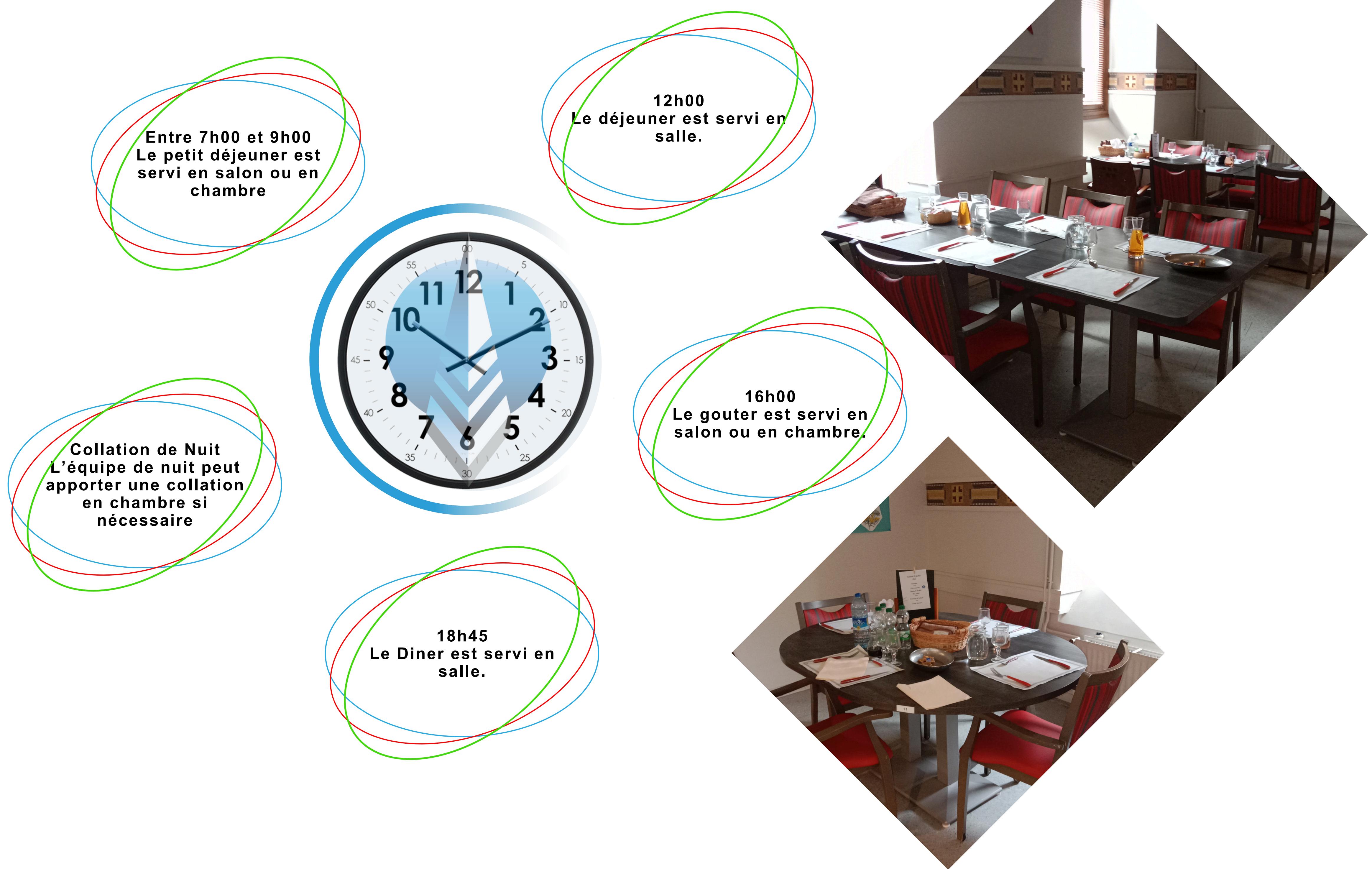
Il est possible d'amener un animal de compagnie de petite taille après accord de la Direction dans la mesure où vous vous engagez à prendre entièrement et correctement soin de l'animal et que son comportement est compatible avec la vie en EHPAD.



2.6 LA RESTAURATION

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place. Les menus respectent l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons.

Les repas variés et équilibrés sont servis en salle de restaurant ou en chambre si l'état de santé du résident le nécessite.



Chaque résident a la possibilité de déjeuner avec ses proches en réservant une table auprès du responsable hébergement au moins 72h à l'avance, du lundi au vendredi (midi seulement).

Les tarifs varient selon les menus proposés.

L'équipe de restauration se réunit régulièrement avec les résidents, afin d'échanger sur les conditions d'amélioration constante des repas, et de recueillir leurs souhaits (leurs goûts, les habitudes alimentaires...).

2.7 SALON DE COIFFURE / PÉDICURE

Un salon de coiffure est à la disposition des résidents au rez-de-chaussée de l'établissement. Les prises de rendez-vous se font auprès de l'accueil ou d'un professionnel de l'étage avec le coiffeur de son choix.

Les prestations sont à la charge du résident. Ce salon est également mis à disposition des familles souhaitant occasionnellement coiffer leur parent.

La pédicure vient sur rendez-vous.

Des soins esthétiques sont aussi proposés par une professionnelle de la Maison Saint-Cyr.



2.8 LE CULTE

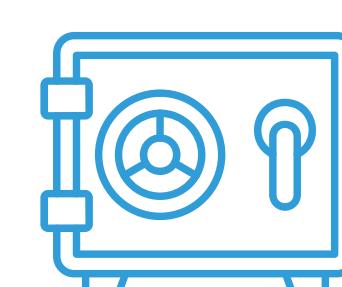


La Maison Saint-Cyr accueille des personnes qui sont libres de toute confession. Chacun est libre d'exprimer ses croyances religieuses ou philosophiques dans une harmonie respectueuse des libertés de chacun. Une messe a lieu tout les samedis dans la Chapelle.

2.9 LES DÉPOTS DE VALEURS

Les résidents sont invités à ne pas conserver de sommes d'argent importantes, ou objets de valeur dans la chambre.

Aussi, en cas de besoin, il est possible de demander un coffre-fort.



Excepté en cas de négligence de l'établissement, ce dernier ne peut être tenu responsable de la perte ou du vol d'objets (telles que lunettes, prothèses, dentiers...).

3. LES ACTIVITES, LOISIRS ET ANIMATIONS

3.1 LA GAZETTE

Le journal interne surnommé “ La Gazette ” raconte la vie de l'établissement.

Les résidents et le personnel s'associent à sa rédaction.

Chacun est chaleureusement invité à participer au comité de rédaction où à suggérer tous les thèmes qu'il souhaite aborder.



3.2 LES ANIMATIONS

Les animateurs et les équipes soignantes proposent des activités internes et externes avec l'aide des bénévoles de l'Association “ TI MAD ”.

Il a été créé de nombreux partenariats et échanges avec les autres Maisons de retraites des alentours pour favoriser les rencontres et les partages.

Différentes activités sont proposées au court de la semaine.

3.3 FAMILÉO



Familéo est un réseau social, vous permettant de recevoir des photos de votre famille sous forme de gazette ou sur écran. Plus d'information, le service d'animation est à votre disposition.

3.4 LES SORTIES ET LES VISITES

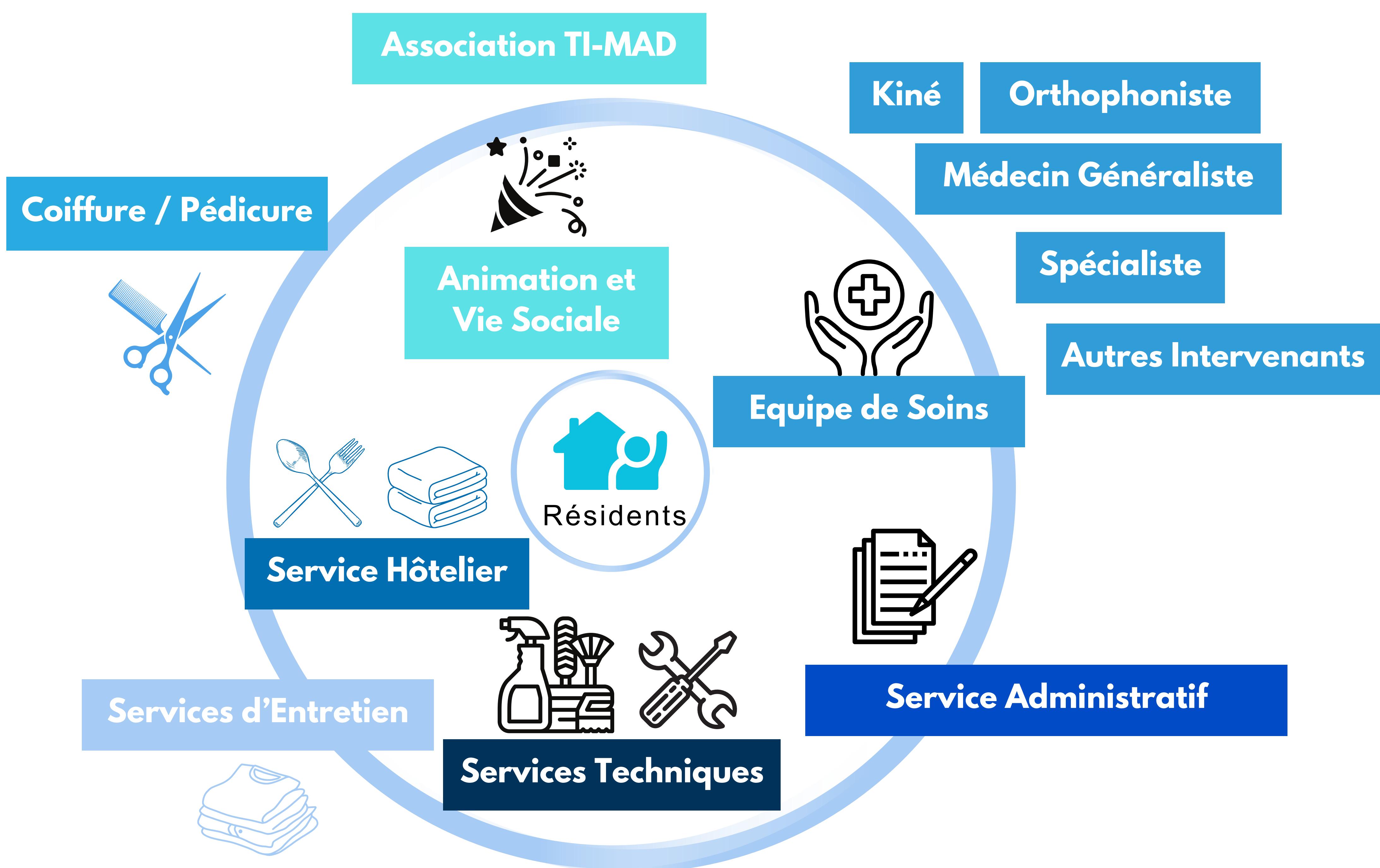
Au-delà des activités proposées par l'établissement, les résidents ont la possibilité de recevoir des visites dans les locaux communs (un bar est tenu par des bénévoles l'après-midi) ou dans votre logement aux heures qui vous conviennent, à condition de ne pas gêner ni le service ni les autres résidants.

Vous pouvez continuer à rencontrer vos amis, votre famille à l'extérieur sans contrainte horaire.

Il est important d'informer l'accueil de votre absence pour éviter qu'on vous cherche.

4. L'ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN

Une équipe pluridisciplinaire est à l'écoute pour accompagner les résidents au mieux dans le respect du projet de vie.



Le service des soins et le pôle d'accompagnement

L'équipe est ainsi composée :

- Le médecin coordonnateur et les infirmiers coordinateurs.
- L'ergothérapeute et la psychologue.
- Les infirmières, les aides soignants, les aides médico- psychologiques et les agents de soins.
- Une aide à l'accompagnement des actes essentiels de la vie quotidienne est assurée 24/24h (toilette, alimentation, habillement, déplacements internes...).
- Le résident conserve son médecin traitant et a la possibilité de consulter les professionnels médicaux extérieurs de son choix.

Les services technique et hôtelier

L'équipe est composée d'un responsable logistique, des agents hôteliers et d'agents d'entretiens ainsi que d'une équipe de buanderie.

Le service administratif

L'équipe est composée de l'hôtesse d'accueil, la comptable, l'assistante des ressources humaines, l'assistance administrative en charge des admissions, la responsable administrative et la Direction.

5. LA VIE CITOYENNE

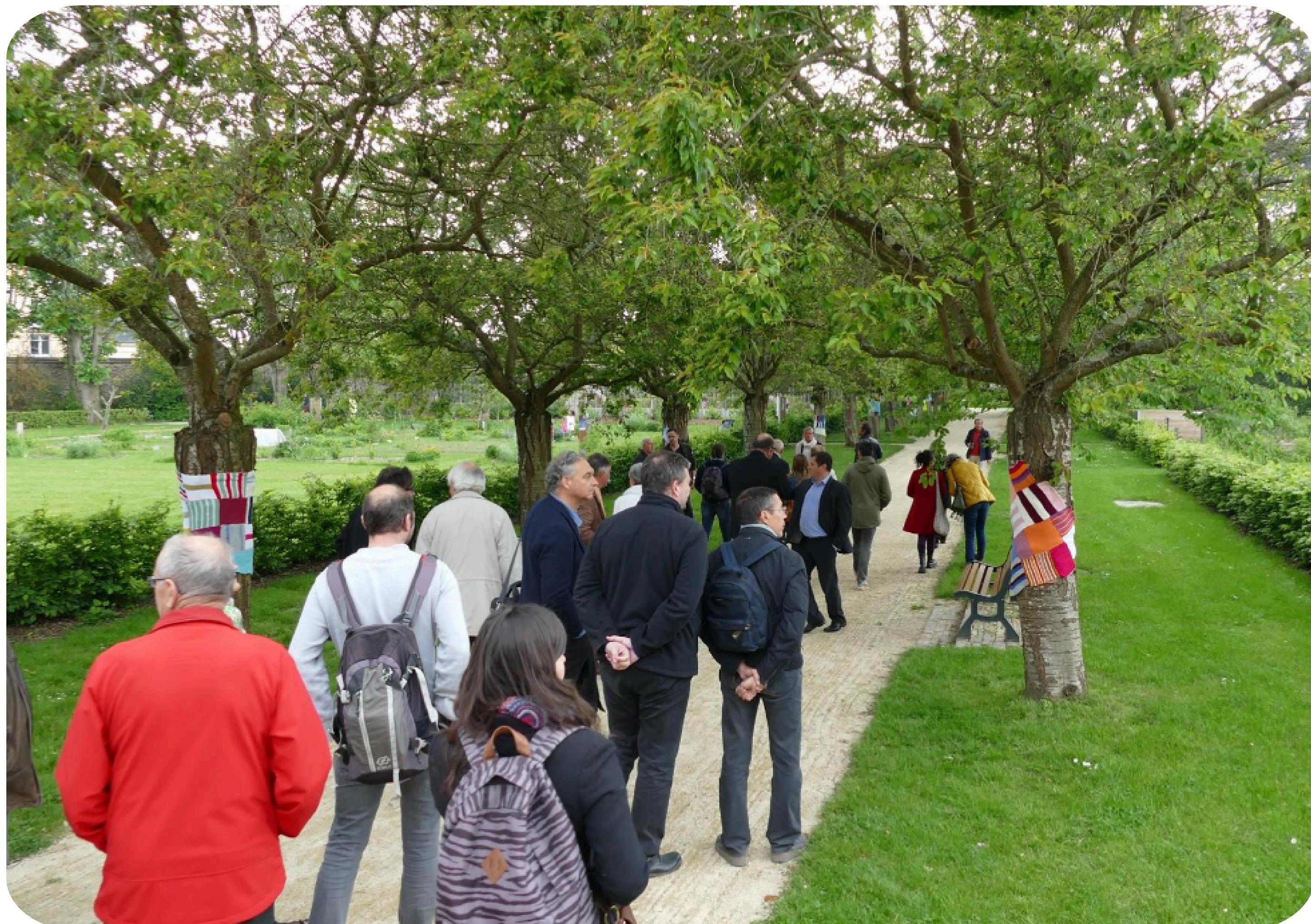
5.1 LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (C.V.S.)

Conformément à la loi 2002-2, un Conseil de la Vie Sociale a été mis en place au sein de notre établissement.

Le conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions qui concernent le fonctionnement de l'établissement.

C'est un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés pour trois ans par scrutin secret : résidents, familles, salariés, membres du Conseil d'Administration et de la direction.

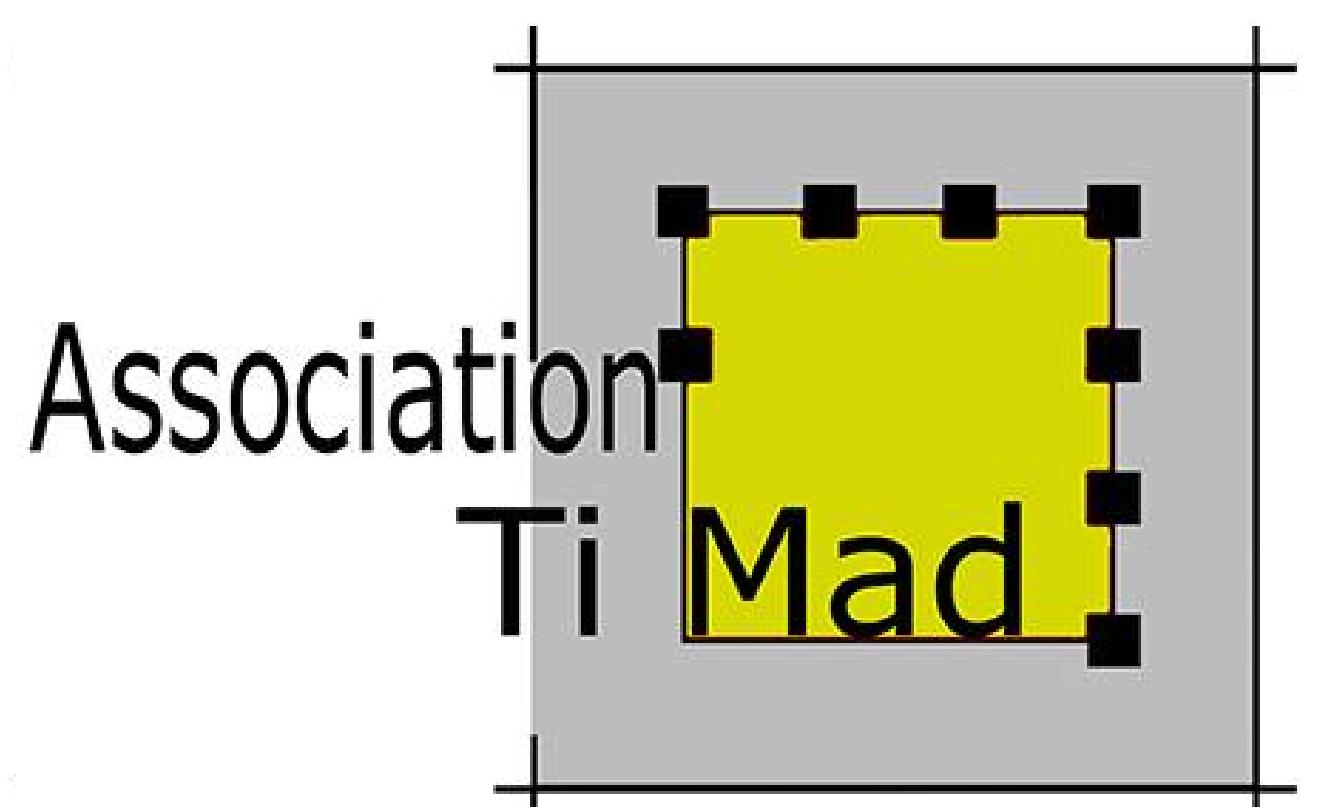
Vous pouvez faire part de vos remarques, suggestions ou critiques en vous adressant soit à la direction, soit à vos représentants au Conseil de la Vie Sociale.



5.2 L'ASSOCIATION TI MAD

L'association " TI MAD " réunit des personnes bénévoles venues de tout horizon professionnel, qui s'engagent pour accompagner les résidents dans les diverses activités proposées, en fonction de leur disponibilité et de leur souhait.

Les familles et/ou proches sont cordialement invités à y participer.



6. MODALITÉ D'ADMISSION

L'établissement accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, sauf dérogation du Conseil Départemental, sans conditions de ressources financières.

6.1 LE DOSSIER D'ADMISSION

Le dossier d'admission et la visite préalable

Le dossier d'admission comporte **deux volets** :

Le dossier médical : à compléter par le médecin traitant ou le service d'hospitalisation.

Le dossier administratif : à compléter par les soins du demandeur ou de sa famille et/ou représentant légal.

Le dossier complet est à adresser à la direction par la plateforme internet ViaTrajectoire Grand âge.

Les dossiers en attente sont examinés par la commission d'admission.

Si le dossier est retenu et si une place est disponible, la personne et/ou sa famille/proche/ représentant légal est contactée pour une visite préalable d'admission.

C'est également l'occasion de recueillir le consentement libre et éclairé de la personne.

L'entrée sera effective après la visite d'admission.

6.2 LES ASSURANCES

Tous les actes médicaux ne sont pas remboursés à 100% par l'assurance maladie, il est donc fortement recommandé de souscrire à une mutuelle.

Le résident doit souscrire obligatoirement à une assurance responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait éventuellement causer à autrui.

7. LES TARIFS

7.1 LE FINANCEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Le financement de l'établissement s'établit comme suit :

- Le prix de journée payé par le résident ou l'Aide Sociale couvre : les dépenses liées à l'hébergement (repas, entretien des chambres et des espaces communs, marquage et entretien du linge, l'animation et une partie des dépenses liées à la dépendance).
- Les dépenses liées à la dépendance (Les charges relatives à une partie des charges de personnel paramédical, à la psychologue, l'achat des protections, matériels médicaux...) sont financés par l'allocation personnalisée à l'autonomie versée par le département à l'établissement.
- Les dépenses liées aux soins (une partie des charges de personnel paramédical, les médicaments, le matériel médical sont financées grâce à un forfait versé par l'Assurance Maladie à l'établissement.

Par contre, ne sont pas pris en charge par l'établissement (mais par la Sécurité Sociale et les mutuelles) : le recours à des médecins généralistes ayant signé une convention avec l'établissement, ou spécialistes, les soins dentaires, les scanners, IRM et autres actes de radiologie, les actes de biologie, les alternatives à l'hospitalisation, les dialyses, les transports sanitaires.

- Les tarifs de la Maison Saint-Cyr sont affichés à l'accueil.

8. LES AIDES

8.1 L'AIDE AU LOGEMENT

En fonction des ressources des résidents, une aide au logement peut être versée par la Caisse d'Allocation Familiale ou la Mutualité Sociale Agricole.

8.2 L'AIDE SOCIALE

La Maison Saint Cyr est habilitée à 100% à l'aide sociale, aide versée par le département sous condition de revenu.

8.3 APA

La Maison Saint Cyr reçoit l'APA en dotation globale. L'APA est versée par le département pour les résidants évaluée en GIR en 1 à 4.

9. LES DROITS ET DEVOIRS DE CHACUN

9.1 LA LOI RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS

Les données concernant la personne font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les données médicales sont transmises au médecin coordonnateur, responsable de l'information médicale dans l'établissement, et sont protégées par le secret professionnel.

Il en va de même pour toutes les informations concernant la personne accueillie par l'ensemble du personnel.

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois réglementaires en vigueur.

Chacun peut accéder à ses documents administratifs (le résident ou le représentant légal)

Une réponse est donnée par le directeur afin de préciser les modalités de consultation de ces documents.

9.2 PERSONNE QUALIFIÉE

En cas de désaccord ou conflit et dans la mesure où une conciliation interne ne serait pas suffisante, le résident et/ou son représentant légal peut faire appel à une personne qualifiée extérieure disponible à l'accueil (prévue à l'article 9 de la loi du 2 janvier 2002) pour faire valoir ses droits.

Selon l'arrêté en date du 26 mai 2023, signé par le Préfet d'Ille-et-Vilaine et le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, portant la liste des personnes qualifiées qui pourront répondre aux demandes des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux du département d'Ille-et-Vilaine.

La saisie des personnes qualifiées s'effectue par téléphone ou par courrier à l'adresse du service départemental qui est chargé de mettre les personnes en relation :

INFO SOCIALE EN LIGNE
1, avenue de la préfecture – 35042 RENNES CEDEX
Tél. 0810 20 35 35

SUIVEZ-NOUS SUR :



ANIMA DE SAINT CYR